

Mr et Mme

EKO FINANCE
5A AVENUE DE HAMBOURG
CS 20031
13417 MARSEILLE CEDEX 08

À EKO FINANCE

Nous souhaitons par la présente vous remercier pour avoir fait annuler notre crédit avec DOMOFINANCE.

Grâce à votre expertise nous avons pu prouver que la société ECO CONSEIL ENERGIE et DOMOFINANCE ont abusé de nous sur notre investissement de pompe à chaleur.

Notre Bon de commande n'était pas aux normes et le juge a reconnu que la banque n'avait pas vérifié le contrat de vente, et qu'elle travaillait en partenariat avec la société Eco Conseil Energie.

En effet en novembre 2018, la société Eco Conseil Energie nous a installé une pompe à chaleur à notre domicile pour la somme de 22 467€. Ils nous ont demandé de faire un prêt auprès de DOMOFINANCE, mais selon le commercial, les économies que nous allions faire avec l'installation rembourseraient très vite le crédit.

Très rapidement, on s'est rendu compte que ces belles promesses ne seraient jamais tenues et on s'est rendu compte que nous allions rembourser un investissement sur 10 ans qui ne nous rapportera rien.

Nous nous sommes rapprochés de votre société et nous sommes tellement contents de l'avoir fait.

Votre expertise et vos conseils nous ont emmenés au tribunal contre DOMOFINANCE. Le juge a reconnu que la banque était en faute et par conséquent notre crédit a été annulé et DOMOFINANCE a dû nous rembourser toutes les mensualités déjà versées (4747 euros). De plus, la banque nous a remboursé une bonne partie de nos frais de justice.

Sans votre aide, nous serions encore en train de rembourser un investissement inutile et coûteux.

Un grand merci à vous. Nous sommes chanceux d'avoir été pris en charge par votre société.

Bonne continuation à vous

